

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DD2021\_053**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 30 avril 2021

**LE 6 mai 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	74
Pouvoirs	6

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PÉRIGORD - DÉLIBÉRATION DES MEMBRES DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PÉRIGORD**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. PERPEROT, M. SERRE, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GASCHARD, Mme REYS

#### **POUVOIR(S) :**

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme DOAT donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PÉRIGORD DU SYNDICAT EAU CŒUR DU PÉRIGORD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant que** le projet de gouvernance eau potable et la création du Syndicat Eau Cœur du Périgord se déroule en plusieurs étapes :

- Création du Syndicat Eau Cœur du Périgord par fusion des Syndicats Isle Dronne Vern et Vallées Auvézère Manoire au 01/01/2021.
- Retrait du SMDE24 du Grand Périgueux au 01/01/2021.
- Demande d'adhésion complémentaire au Syndicat Eau Cœur du Périgord pour les territoires où le Grand Périgueux n'a pas délégué l'exercice de la compétence eau potable (Champcevinel, Trélissac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises, et Sorges-et-Ligieux-en-Périgord).

**Considérant que** les étapes 1 et 2 ont été menées courant 2020 avec une prise d'effet au 01/01/2021.

**Qu'il** reste désormais l'étape 3, qui a débuté par une délibération du Grand Périgueux le 4 février 2021 afin de demander son adhésion au Syndicat Eau Cœur du Périgord pour ses territoires de Champcevinel, Trélissac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises, et Sorges-et-Ligieux-en-Périgord.

**Que** cette adhésion a été demandée tant pour l'exercice de la compétence obligatoire « *production, traitement, stockage et distribution de l'eau potable* » que pour l'exercice de sa compétence optionnelle « *protection de la ressource* ».

**Que** le Grand Périgueux, par notification en date du 9 février 2021, a sollicité le Syndicat Eau Cœur du Périgord afin de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

**Que** par délibération du 24 février 2021, le syndicat mixte EAU CŒUR DU PERIGORD a accepté la demande d'adhésion formulée par le Grand Périgueux.

**Que** par notification en date du 18 mars 2021, le syndicat mixte EAU CŒUR DU PERIGORD a sollicité à son tour l'ensemble de ces membres afin que chacun se prononce sur cette demande d'adhésion.

**Considérant que** le Grand Périgueux étant d'ores et déjà membre du Syndicat Eau Cœur du Périgord, il lui appartient de se prononcer dans un délai de trois mois.

**Qu'**au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.

**Que** dans la continuité de la délibération du 4 février 2021, il est proposé d'accepter la demande d'extension du périmètre du syndicat mixte EAU CŒUR DU PERIGORD par l'adhésion complémentaire du Grand Périgueux pour la compétence obligatoire (production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable) et pour la compétence optionnelle (protection de la ressource) des territoires suivants : Champcevinel, Trélissac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises et Sorges-et-Ligieux-en-Périgord.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve la demande d'extension du périmètre du syndicat mixte EAU CŒUR DU PERIGORD par l'adhésion complémentaire du Grand Périgueux pour la compétence obligatoire (production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable) et pour la compétence optionnelle (protection de la ressource) des territoires suivants : Champcevinel,

Trélassac, Cornille, Boulazac (commune déléguée), Escoire, Périgueux, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises et Sorges-et-Ligieux-en-Périgueux, Antonne-et-Soleuil, SLOA

Envoyé en préfecture le 26/05/2021  
Reçu en préfecture le 26/05/2021  
Affiché le 26/05/2021  
ID : 024-200040392-20210506-DD2021\_053-DE

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 25/05/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/05/2021	Périgueux, le 25/05/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

